



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 15h heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à l'Odysée de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Étaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME COUTTENIER (C.C. SAVE AU TOUCH), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVÈS (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE)

Étaient excusés : M. BRIAND (TOULOUSE MÉTROPOLE), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS),

Excusés ayant donné pouvoir :

M. CHOLLET (TOULOUSE-MÉTROPOLE), POUVOIR À M. TERRAIL-NOVÈS ; MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), POUVOIR À MME COUTTENIER ; MME URSULE (TOULOUSE MÉTROPOLE), POUVOIR À M. TRAUTMANN

Date de la convocation : JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020

Secrétaire de séance : M. MANERO

D2020-56 – Création d'un poste d'ingénieur

Différents groupes de travail ont été constitués et réunis par le Président à la suite du séminaire de début de mandat qui s'est tenu le 1^{er} octobre 2020.

Ces groupes de travail ont préconisé le lancement sans délai d'études et actions préalables à la réalisation de certaines opérations identifiées comme prioritaires lors du séminaire, notamment celle relative à l'extension des consignes de tri.

C'est pourquoi :

Vu l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, conformément auquel les emplois de chaque Collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement,

Vu les conclusions du groupe de travail sur l'extension des consignes de tri, qui a décidé de reconstruire au plus vite le centre de tri et de gérer l'extension des consignes de tri en période transitoire,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au recrutement d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet,

Après en avoir délibéré,

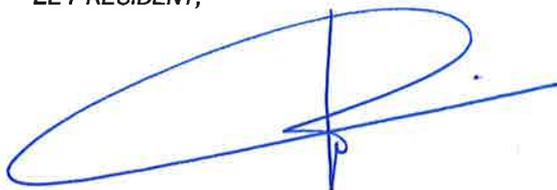
Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE DE CREER** conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, un poste d'ingénieur territorial à temps complet,
- ✓ **S'ENGAGE à INSCRIRE** au budget les sommes nécessaires au paiement des salaires, charges et frais afférents à ces emplois.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201216-D2020-56-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT,




	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	8	9	17
votants	8	9	25
pouvoirs	2	1	5
Total de voix	20	10	30
Abstentions			
Votes contre			
Votes pour	20	10	30

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201216-D2020-56-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020